



GUIDE

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT À L'AUTORISATION PHOTOGRAPHIQUE

Rappel important : Lorsque le formulaire de **consentement** à l'autorisation photographique n'est pas rempli par le parent, le tuteur ou la tutrice, l'enfant n'a pas l'autorisation d'être photographié.

Si ce formulaire est rempli et que le parent, le tuteur ou la tutrice change d'idée durant l'année, il est possible de retirer l'autorisation (voir Étape 2).

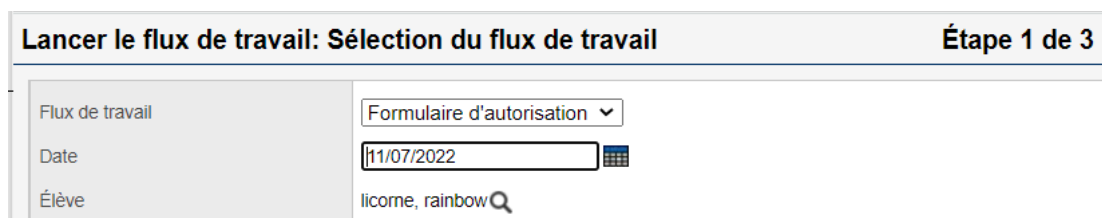
1. Comment compléter un formulaire de consentement à l'autorisation photographique

- Connectez-vous au [Portail Famille](#).
- Sur la page d'accueil du Portail Famille, cliquez sur le bouton **Amorcer** le flux de consentement à l'autorisation photo.

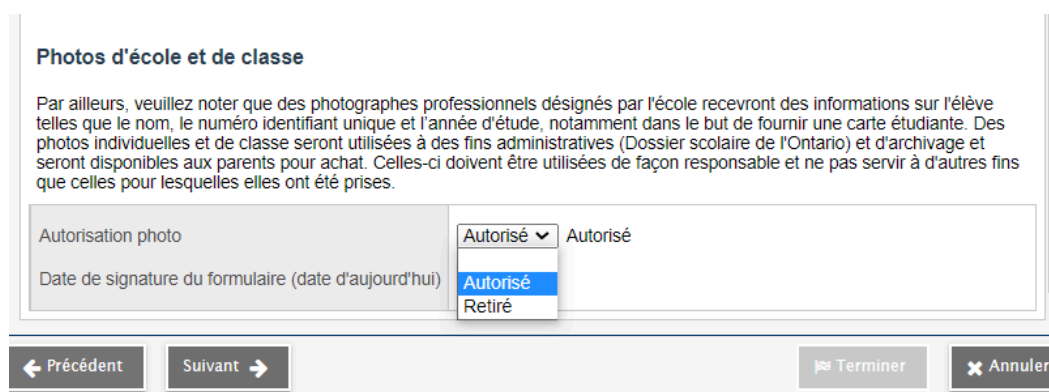


Une fenêtre contextuelle de trois étapes s'ouvrira.

Étape 1 : À partir de la loupe, choisissez l'enfant dont vous souhaitez renseigner le consentement pour l'autorisation photo et cliquez sur le bouton **Suivant**.

A screenshot of a dialog box titled 'Lancer le flux de travail: Sélection du flux de travail' with 'Étape 1 de 3' in the top right corner. The dialog has a table-like structure with three rows: 'Flux de travail' with a dropdown menu showing 'Formulaire d'autorisation', 'Date' with a text input field containing '11/07/2022' and a calendar icon, and 'Élève' with a search input field containing 'licorne, rainbow' and a magnifying glass icon.

Étape 2 : Au premier onglet, renseignez votre choix (Autorisé) et cliquez bouton **Suivant** :

A screenshot of a dialog box titled 'Photos d'école et de classe'. It contains a paragraph of text explaining that school photos will be used for administrative purposes. Below the text, there is a form with two fields: 'Autorisation photo' with a dropdown menu showing 'Autorisé' and 'Retiré', and 'Date de signature du formulaire (date d'aujourd'hui)'. At the bottom of the dialog, there are four buttons: '← Précédent', 'Suivant →', 'Terminer', and 'Annuler'.

Étape 3 : Au deuxième onglet, vérifiez les informations et cliquez sur le bouton **Terminer**.



Si le formulaire est complété par erreur, suivez les étapes du point 2 pour effectuer le retrait.

2. En cas de retrait ou changement d'une autorisation préalablement donnée

Cette autorisation demeurera en vigueur à moins de recevoir un avis contraire écrit. Suite à la réception de l'avis, suivre la démarche du point 1 puis choisir l'option Retiré tel qu'illustré dans l'image ci-dessous.

Autorisation photo	Retiré ▼ Retiré
Date de signature du formulaire (entrer la date d'aujourd'hui)	21/07/2022

Si vous éprouvez des difficultés techniques, nous vous invitons à communiquer avec un membre du centre d'aide aux utilisateurs à portail.famille@cepeo.on.ca ou à composer le 613 742-8960, poste 3003.